

le 2.12.2019.

Suite à notre visite avec l'ancien le Commissaire
équarrié, nous émettons une réserve sur la largeur
du Chemin. Située sur la parcelle Aedrai D n°10
310 au lieu de 5m, 3mètre devrait suffire
à la parcelle en son milieu même environ
12 mètres - espérait voir toute satisfait sur
cette requête - Susini

le 2.12.2019

Je me permets d'émettre une réserve sur l'emplacement
réservé destiné à un parking (parcelle n°73) et qui
détruirait l'entrée du village. (la rue sur le grand canyon
serait bouchée. Comparable 1616 (en dessous du cinéma)
une parcelle plus profonde et tant plus qu'elle est accessible
et plate -

l'entrée du village comportait une belle allée ombragée.
3 moyens sont morts. Les emplacements réservés de 4 m le
long de la route (en dessous) de la fontaine au parking
me paraît intéressant pour replanter des arbres et maintenir
cette ceinture verte.

M. SUSINI (2019)

2.12.2019. la Traye parcelles H12-H13-H25,
H10-H14-~~H15~~
Nos remarques portent sur.

- 1) Pourquoi nous sommes cheris
la zone agricole.
- 2) La construction prévue sur
la parcelle 369 à 7m d'axe
de hauteur prévue
à 1m hauteur les enjoints dans
les fenêtres pour construction
m'obstruent la vue.

S

3) En ce qui concerne l'aire travaie
de stationnement à l'entrée du village
il paraît qu'il ne respecte pas les règles
sur la réglementation du site -
Bernard Pouchier -
André

2.12.2019. la Traille. Parcelle 365. Zone Uo.

Erreur évidente sur la parcelle dont la constructibilité
est réduite à 50m dans que la parcelle 364 à une
surface constructible du double et qu'elle n'est pas plus
grande en surface totale.

R. FERREIS

S